

Mandat de participation

1. Pourquoi des États généraux de la santé et de la protection sociale ?

Les États généraux sont à l'initiative de la **Mutualité Française**, et organisés par un collectif de **co-porteurs** (l'Association des Assureurs Mutualistes, la CFDT, la FEHAP, l'Uniopss, l'Unps et l'UNSA) qui se mobilisent pour trouver des réponses collectives et partagées aux défis que doit surmonter le système de santé et de protection sociale actuel.

La démarche poursuit plusieurs objectifs :

- Faire de la question de la santé et de la protection sociale un sujet de débat public car, derrière cette dernière, c'est tout un projet de société qui se dessine.
- Faire émerger, à partir des contributions citoyennes et professionnelles, un ensemble de propositions partagées et opérationnelles pour bâtir un nouveau contrat social de santé et de protection sociale.
- Mobiliser largement pour enrichir le débat public et contribuer à orienter les décisions publiques.

2. Comment sont organisés les États généraux de la santé et de la protection sociale ?

Quels sont les sujets mis en débat ?

Les travaux portent sur le grand âge, la prévention, le handicap, la santé au travail, la gouvernance, le financement, la santé mentale, la petite enfance, l'innovation numérique, la lutte contre les déserts médicaux ou encore la répartition des responsabilités entre public, privé à but lucratif et non lucratif.

Comment se déroule le processus participatif ?

En trois grandes séquences :

1. Une phase de **consultation** (nov. 2025 – fév. 2026) : deux questionnaires, un pour les citoyens et un pour les professionnels de la santé et de l'accompagnement, afin de recueillir les priorités, thématiques clés et préoccupations.
2. Une phase de **co-construction** (mars – juil. 2026) : ateliers territoriaux, groupes de travail nationaux et convention démocratique à destination des acteurs et



partenaires, pour consolider les solutions concrètes et les points d'accord et de désaccord entre les acteurs du territoire et les acteurs nationaux.

3. Une phase de **convergence** (juil. – nov. 2026) pour prioriser et valider les propositions lors d'un forum national.

Quelle forme prendra la restitution ?

Les États généraux prendront la forme de deux livrables :

- Un rapport complet des contributions, reflétant de façon transparente et exhaustive, l'état des consensus et dissensus.
- Un programme de propositions validé collectivement pourra également être établi, en vue de nourrir le débat public. Les organisations pourront l'utiliser pour interpeller les candidats à la présidentielle.

Comment participer à la Convention démocratique ?

La Convention démocratique constituera un temps fort de la démarche, réunissant un panel de 50 citoyennes et citoyens tirés au sort.

- **Qui peut participer ?** Toute personne intéressée pourra candidater via le formulaire en ligne disponible sur la plateforme placedelasante.fr. Le tirage au sort sera réalisé selon des critères garantissant la diversité et l'équité des profils retenus.
- **Comment se déroulera la Convention ?** Les participantes et participants seront invités à formuler un avis sur les propositions issues de la phase de consultation et des ateliers de co-construction, et de travailler les conditions d'acceptabilité citoyenne de celles-ci, et de mise en œuvre.
- **Et après ?** Des temps de restitution et d'échanges seront organisés à l'issue de la Convention démocratique pour informer les participants de la suite donnée à leurs travaux.

3. Quels sont les moyens de mobilisation déployés par les co-porteurs ?

Pourquoi participer ?

Participer aux États généraux de la santé et de la protection sociale, c'est :

- S'informer et mieux comprendre les enjeux de réforme de notre système de santé et de protection sociale.
- Partager de manière ouverte et anonyme son expérience de vie, de soin, de travail ou d'accompagnement.
- Proposer de nouvelles idées pour transformer le système, formuler des recommandations et prendre part ainsi à une grande réflexion collective.
- Inciter d'autres personnes à s'engager pour l'avenir de notre modèle social.
- Porter des propositions concrètes qui pourront nourrir des réformes nationales.



Les outils de communication

Un dispositif d'outils clé en main complet est mis à disposition : campagnes vidéo et digitales, relais médiatiques, ateliers territoriaux et implication des co-porteurs à chaque phase.

Le travail partenarial doit également contribuer à approcher des publics souvent absents de ce type de démarches, à commencer par les jeunes et les publics défavorisés. L'objectif est d'offrir la parole à tous, sans distinction ni discrimination.

La plateforme **placedelasante.fr** est l'espace central d'information et de consultation des publics. Elle donne accès, tout au long de la démarche, à des ressources et à des espaces de contribution :

- Présentation de la démarche et des objectifs.
- Accès aux questionnaires en ligne (citoyens et professionnels de la santé et de l'accompagnement) du 17 novembre 2025 au 17 février 2026.
- Publication de la synthèse des résultats.

4. Quels sont les engagements des co-porteurs ?

Le succès de ces États généraux repose sur l'engagement, la transparence et l'éthique de l'ensemble des parties prenantes.

Quatre grands engagements sont pris par les co-porteurs des États généraux :

- **Engagement 1 : transparence et accessibilité de l'information**
 - **Garantir l'accès à l'information** : mettre à disposition des citoyens des informations et données clés permettant d'accéder aux informations-clé en rapport avec la santé et la protection sociale, afin de se forger une opinion sur les priorités à mettre en place.
 - **Faciliter la participation** : permettre à chaque personne qui le souhaite de répondre à la consultation en ligne, seul ou accompagné. Les co-porteurs s'engagent à assurer une publicité de la démarche auprès des publics.
 - **Favoriser l'inclusion des publics**. Afin de rendre la consultation accessible au plus grand nombre, les participantes et participants ont la possibilité de communiquer leurs contributions par écrit mais aussi par note vocale.
 - Garantir l'**anonymat** des répondants sur la phase de consultation en ligne.
 - **Partager la synthèse des réflexions et de manière ouverte les résultats bruts** : les co-porteurs s'engagent à ce que les contributions soient



anonymisées et rendues accessibles en open data. Cet engagement garantit que la parole des citoyens et professionnels ne soit pas confisquée, mais valorisée et mise à disposition de la communauté scientifique, des acteurs publics et de l'ensemble des personnes intéressées.

- **Engagement 2 : Qualité et éthique de l'analyse**

- **Explicitier la méthodologie d'analyse** : rendre publique la méthode d'analyse et de synthèse des contributions pour garantir la qualité des analyses réalisées.
- **Offrir un cadre respectueux de protection des données personnelles.** La démarche est conforme à la réglementation RGPD.
- **Garantir l'usage éthique de l'IA** : s'engager à ce que l'utilisation de l'Intelligence Artificielle et des outils d'analyse soit faite de manière éthique et sécurisée. Pour garantir ce cadre, les co-porteurs font appel à un accompagnement méthodologique et technologique de la société **bluenove**, experte en intelligence collective massive et en dispositif de consultation citoyenne et multiparties prenantes, la société est missionnée pour l'accompagnement méthodologique du dispositif, garantissant le sérieux et la qualité du processus :
 - ✓ Concevoir et déployer les outils de participation (plateforme de consultation, ateliers, convention démocratique...).
 - ✓ Garantir la qualité de l'analyse des contributions.
 - ✓ Assurer la restitution des résultats.

- **Engagement 3 : Neutralité et promotion d'un cadre démocratique**

- **Exclure les propos illicites** : ne pas analyser ni diffuser tout propos interdit par la loi, qu'il soit raciste, sexiste, homophobe ou discriminatoire.
- **Mettre en place un Comité de Garants** : mettre en place un système de garants afin de veiller au bon déroulement de la démarche et au respect de ce mandat – composé des Professeurs Agnès Buzyn et Antoine Flahault, qui veilleront à la transparence et à l'intégrité du processus.
- **Droit d'interpellation** : permettre à tout participant d'interpeller les instances de gouvernance du projet (selon les sujets : le Comité de Gouvernance ou le Comité des Garants).

- **Engagement 4 : Responsabilité écologique**

- **Limiter l'usage du papier et proposer des solutions de réemploi du matériel** utilisé au cours des ateliers des États Généraux ;
- Privilégier, quand cela est possible et pertinent, les échanges en **distanciel** afin de limiter les déplacements ;



- Favoriser le **déplacement** sur les lieux des ateliers et événements en transport en commun (et via le train pour les trajets de Paris) ; et privilégier **des sites faciles d'accès en transports en commun ou mobilités douces** ;
- Privilégier des **solutions de restauration responsables** (produits locaux et de saison, vaisselle réutilisable, gestion des déchets, ...) ;
- Utiliser des **solutions numériques responsables**, avec un impact carbone maîtrisé (choix des serveurs...).

Le cadre de coopération des ateliers

Les ateliers de co-construction des États Généraux reposent sur un principe fondamental : la qualité du dialogue entre des acteurs aux expériences et points de vue différents.

Chaque participant est invité à :

- **Contribuer en toute indépendance**, en exprimant librement ses opinions, priorités et propositions.
- **Écouter et respecter** les points de vue des autres participantes et participants, dans un esprit de bienveillance et de construction collective.
- **Être force de proposition**, en formulant des idées et des solutions concrètes pour améliorer le système de santé et de protection sociale.
- **Adhérer à la logique de coopération** qui sous-tend la démarche : les ateliers visent à faire émerger des constats partagés, des points d'accord et de désaccord, et des pistes d'action communes.

Si vous souhaitez poser une question ou entrer en contact avec les co-porteurs , vous pouvez écrire un mail à l'adresse : contact@placedelasante.fr

